

Objet : Rapport d'activité 2024

Exposé des motifs :

Le rapport d'activité 2025 de L'Autre Canal, conforme aux statuts de l'établissement et au cahier des missions et des charges des SMAC, est joint en annexe de cette délibération et se décline en deux grandes parties.

La première concerne les missions de service public de l'établissement rappelant leur formulation à la fois statutaire et dans l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » et présentant la façon dont elles se déclinent en 8 points dans le projet artistique, culturel et territorial 2023/2027 de L'Autre Canal.

La deuxième concerne l'organisation et le fonctionnement de l'établissement du point de vue de sa gouvernance, de ses ressources humaines et financières, de son organisation interne, de son bâtiment et de ses équipements, de ses outils d'information et de communication, de la fidélisation et du développement du bénévolat et des publics.

Le rapport conclut sur les principaux éléments à retenir en synthèse pour l'année 2024 à savoir 351 évènements/actions/projets conduits ; 7249 heures d'accompagnement réalisées en faveur de groupes et de répétitions/enregistrement dans les studios ; 908 équipes artistiques/groupes/intervenants diffusés/soutenus/accompagnés/mobilisés ; 92 914 spectateurs/bénéficiaires/personnes touchés ; 35 lieux investis ; 54 communes concernées par les actions de L'Autre Canal ; 266 partenariats mobilisés/impliqués sur l'ensemble des actions ; 16 réseaux professionnels auxquels adhère L'Autre Canal ; 28 administrateurs engagés ; 56 bénévoles mobilisés ; 1975 personnes porteuses de la carte LAC ; 413 personnes salariées dont 24 permanents pour 43 832 heures de travail rémunéré ; 303 jours exploités à L'Autre Canal ; 60 prestataires sollicités sur les activités de L'Autre Canal ; 5 mécènes impliqués dans le Club Vedettes ; 3,55M€ investis ; 1 600 000 vues comptabilisés sur le site internet ; 42 actions IECE engagées.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le rapport d'activité 2024 de l'EPCC L'Autre Canal.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote :

M. Bertrand MASSON ; Mme Véronique ERNEST ; M. Morand PERRIN ; Mme Elise SERVERIN ; Mme Florence FORIN ; M. Claude-Jean ANTOINE ; M. Yves COLOMBAIN ; Mme Emmanuelle CUTTITTA ; Monsieur Vincent RULOT ; Mme Alice CHATARD ; M. Bertrand BIANCHINI

Avait donné procuration écrite pour le vote :

Mme Martine LIZOLA à M. Bertrand MASSON
Mme Isabelle CHARDONNIER à Mme Florence FORIN
Mme Danièle NOEL à Mme Véronique ERNEST
M. Philippe MORENVILLIER à M. Claude-Jean ANTOINE

Fait à Nancy le 1^{er} avril 2025

Bertrand MASSON
Le Président

Claude-Jean ANTOINE
Le Secrétaire de séance